



Remariage en separation de biens et droit sur bien acquis avant m

Par Sophiemu

Bonjour,

J aimerai savoir

- 1/si apres un remariage en separation de bien, la seconde epouse de mon ex a un droit sur une maison qui reste une propriete a 50 pourcent pour mon mari (les 50 autres etant pour moi) ou seuls nos enfants peuvent heriter de des 50 pourcent de mon ex epoux ?
- 2/ si un enfant nait de cette nouvelle union, a t il lui un droit sur ces 50 pourcent appartenant a mon ex epou ?
- 3/ En cas de deces de mon ex epoux, que se passe t il pour cette maison ?

Merci par avance pour votre aide